



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 3 mars 2026

Original: anglais

Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies

Objet du document

Résumé: Le présent document fait le point sur les faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et sur les principaux aspects de la collaboration menée par l'OIT avec le reste du système depuis la dernière discussion que le Conseil d'administration a tenue à ce sujet, à sa 352^e session (octobre-novembre 2024). Il met en évidence les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les contributions de l'OIT à la réalisation de Notre programme commun, lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le présent document fournit également des informations sur les évaluations effectuées récemment à l'échelle du système au sujet de certains éléments clés de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Il examine en outre l'action menée par le Bureau pour poursuivre son intégration dans le système des Nations Unies pour le développement au niveau national et les efforts qu'il déploie pour associer plus étroitement les partenaires sociaux aux processus du système des Nations Unies.

Unité auteur: Département des partenariats multilatéraux et de la coopération pour le développement (PARTNERSHIPS).

Documents connexes: [GB.356/INS/7](#), [GB.356/POL/4](#).

► Introduction

1. Le présent document paraît dans le contexte d'une réflexion renouvelée autour de l'avenir du système multilatéral, alors que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 entre dans les cinq dernières années de sa mise en œuvre. L'année 2025 a été jalonnée par plusieurs réunions multilatérales majeures, notamment la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le deuxième Sommet mondial pour le développement social, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF) et la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
2. En mars 2025, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a lancé l'Initiative ONU80. S'inscrivant dans la continuité des réformes précédentes, notamment le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, cette initiative représente un effort mené à l'échelle du système des Nations Unies pour transformer la manière dont ce système organise et met en œuvre ses activités face aux enjeux mondiaux d'aujourd'hui, dans un contexte où les ressources sont de plus en plus limitées. Des réajustements structurels seront proposés dans le cadre de l'initiative, qui vise à améliorer l'efficacité interne. Parallèlement, des évaluations sont consacrées à différents éléments clés de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies.

► Progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030

Initiative ONU80 ¹

3. L'Initiative ONU80, dont l'Assemblée générale des Nations Unies s'est félicitée dans une résolution ², énonce une série de mesures interdépendantes en s'appuyant sur des consultations avec les États membres et l'ensemble du système des Nations Unies.

Équipe spéciale et groupes thématiques

4. Entre mars et octobre 2025, l'équipe spéciale chargée de l'Initiative ONU80 a élaboré des propositions de réforme qui s'articulent autour de trois axes de travail: gains d'efficacité et améliorations (efficacité par rapport aux coûts, simplification et cohérence opérationnelle); examen de l'exécution des mandats (chevauchements et lacunes); changements structurels et réaligement des programmes (architecture du système des Nations Unies).
5. Sept groupes thématiques ont été créés pour faciliter le processus de réforme. Conjointement avec l'Union internationale des télécommunications, l'OIT a coordonné les travaux du groupe thématique 7 sur les institutions spécialisées, lequel s'est focalisé sur les problèmes de

¹ Les mesures envisagées dans le cadre de l'Initiative ONU80 et de son plan d'action permettront de rationaliser considérablement le système des Nations Unies et auront des incidences sur les activités des entités du système, y compris l'OIT. On trouvera des informations détaillées sur l'état d'avancement général de l'initiative dans le document GB.356/INS/7 et, en ce qui concerne les questions de financement, dans le document GB.356/POL/4. Ces deux documents seront examinés par le Conseil d'administration à sa session de mars 2026.

² Assemblée générale des Nations Unies, résolution 79/318, Initiative ONU80, [A/RES/79/318](#) (2025).

gouvernance et de coordination et a soumis des contributions communes à l'équipe spéciale chargée de l'Initiative ONU80. Les sept groupes thématiques ont contribué aux trois axes de travail initiaux, en tirant parti des compétences de l'ensemble du système. Sur la base de ce travail collectif:

- Une version révisée du budget du Secrétariat de l'ONU a été soumise à l'Assemblée générale en septembre 2025 et adoptée en décembre 2025 (axe de travail 1).
- L'Assemblée générale a créé un groupe de travail spécial informel d'États membres en septembre 2025³ afin d'examiner les propositions du Secrétaire général⁴. Les recommandations finales de ce groupe de travail s'articuleront autour de trois phases thématiques (création des mandats, exécution des mandats et examen de l'exécution des mandats) et sont attendues pour la fin mars 2026 (axe de travail 2).
- Le rapport du Secrétaire général sur les changements structurels et le réalignement des programmes⁵ a été présenté à l'Assemblée générale en septembre 2025 (axe de travail 3).

Plan d'action de l'Initiative ONU80

6. Lancé en novembre 2025, le plan d'action de l'Initiative ONU80 intègre les recommandations relatives aux trois axes de travail et définit les responsabilités et les calendriers. Il sera mis en œuvre de novembre 2025 à décembre 2026, et prévoit une structure de gouvernance qui repose sur un comité directeur, un groupe de travail et 31 lots de travaux organisés, lesquels comprennent 87 mesures relevant des trois axes de travail⁶.
7. Le Directeur général du BIT est membre du comité directeur, et les contributions du groupe thématique 7 ont servi à définir le lot de travaux 8 concernant un mécanisme d'expertise à la demande, s'agissant notamment des recommandations clés formulées sur les modalités, le renforcement du rôle des organismes non résidents et les pôles thématiques.
8. Le Bureau prend part aux activités menées dans le cadre du lot de travaux 8 et continuera de participer à l'exécution du plan d'action en renforçant les capacités dans les régions et en positionnant les services d'appui de l'Organisation en matière technique et dans le domaine de l'élaboration des politiques, conformément à la décision que le Conseil d'administration sera invité à prendre au sujet du document [GB.356/INS/7](#).

Programme 2030: état d'avancement et perspectives

9. Dix ans après l'adoption du Programme 2030, le rapport présenté par le Secrétaire général de l'ONU au HLPF de 2025 souligne que seulement 35 pour cent des 137 cibles des objectifs de développement durable (ODD) sont en voie d'être atteints ou affichent des progrès modérés. Les progrès accomplis sont insuffisants pour 47 pour cent des cibles et la situation régresse même pour 18 pour cent des cibles par rapport à 2015. Le rapport souligne que les «deux tiers des objectifs risquent de ne pas être atteints»⁷.

³ Assemblée générale des Nations Unies, [décision 79/571](#), Initiative ONU80: création du groupe de travail spécial informel (2025).

⁴ ONU, *Examen de l'exécution des mandats: Rapport du Secrétaire général*, 2025.

⁵ ONU, *Changement de paradigmes: unis dans la mise en œuvre – Rapport du Secrétaire général*, 2025.

⁶ Pour plus d'informations sur le plan d'action de l'Initiative ONU80, voir le tableau de bord disponible à l'adresse un80actions.un.org.

⁷ ONU, *Point sur les objectifs de développement durable: Rapport du Secrétaire général*, avril 2025.

10. Dans le cas de l'ODD 8, les progrès réalisés au cours de la dernière décennie sont inégaux. Le taux de chômage mondial a diminué, étant passé de 6 pour cent à 5 pour cent entre 2015 et 2025, mais la croissance de la productivité reste faible, le chômage demeure plus élevé chez les femmes et les jeunes – les jeunes étant trois fois plus susceptibles d'être au chômage que les adultes – et l'indicateur relatif au respect des droits du travail a reculé de 7 pour cent. Après la hausse enregistrée en 2020, le travail des enfants touchait près de 138 millions d'enfants en 2024⁸.
11. En ce qui concerne l'ODD 1, le rapport souligne que la couverture de la protection sociale a augmenté: 52,4 pour cent de la population avait accès à au moins une prestation de protection sociale en 2024, contre 42,8 pour cent en 2015.

Participation de l'OIT au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

12. Le HLPF de 2025 a été l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des ODD 3, 5, 8, 14 et 17. Il s'agissait de la dernière évaluation approfondie de l'objectif 8 avant 2030.
13. La déclaration ministérielle adoptée à l'issue du Forum⁹ reconnaît la contribution essentielle de l'OIT et de ses mandants à la promotion de la justice sociale et du travail décent. Elle exprime un attachement profond au mandat de l'OIT en soulignant l'importance des principes et droits fondamentaux au travail et en appelant au renforcement du dialogue social, à la lutte contre les inégalités de genre et au développement de la protection sociale au bénéfice des femmes et des personnes handicapées. Elle met l'accent sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et appelle l'attention sur la coopération Sud-Sud et triangulaire.
14. L'OIT a contribué aux préparatifs de l'événement puis participé activement au HLPF. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, une réunion du groupe d'experts sur l'ODD 8 a été organisée à New York pour rassembler experts, partenaires sociaux et parties prenantes du monde universitaire afin de recenser les problèmes à surmonter et de formuler des recommandations. Les délibérations de la réunion ont servi de base à un document technique approfondi concernant l'examen de l'ODD 8¹⁰ et à une note d'information établie par le Secrétariat en vue de la tenue d'une séance du Forum sur l'ODD 8; les partenaires sociaux figuraient parmi les principaux participants à cette séance, qui a été animée par l'OIT.

Le rôle moteur de l'OIT dans l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes

15. La mise en œuvre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes a progressé grâce à l'élaboration de feuilles de route nationales. Les efforts

⁸ OIT et UNICEF, *Travail des enfants: Estimations mondiales 2024, tendances et chemin à suivre*, juin 2025.

⁹ ONU, Conseil économique et social, *Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2025 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025 organisé sous les auspices du Conseil, sur le thème «Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté»*, août 2025.

¹⁰ OIT, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et spécialistes du système des Nations Unies, *2025 HLPF Thematic Review of SDG 8: Technical background paper*, juin 2025.

déployés en ce sens ont abouti à l'adoption, au niveau national, de mesures soutenant à la fois l'investissement et la réforme en matière d'emploi et de protection sociale en vue de favoriser des transitions justes. Des feuilles de route avaient été approuvées ou établies sous leur forme définitive dans 15 des 19 pays pionniers à la fin de 2025. Avec le soutien du système des Nations Unies, les structures interministérielles et de gouvernance mises en place dans le cadre de l'Accélérateur mondial ont permis de faire participer les partenaires sociaux, les partenaires de développement, la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement. Le rôle central joué par l'OIT au niveau national et dans la gestion du dispositif d'appui technique de l'Accélérateur mondial a été reconnu par le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies ¹¹.

16. Parmi les activités menées au niveau national, on peut citer l'évaluation des projets d'investissement avant leur approbation par le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération du Sénégal sous l'angle de leurs contributions à la protection sociale et à l'emploi décent. Au Malawi, l'adoption d'un programme d'études harmonisé en horticulture a amélioré l'accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels ainsi qu'au développement des compétences, tout en favorisant l'emploi dans les chaînes de valeur agricoles. Le Cambodge a réalisé un examen de l'efficacité des dépenses publiques afin de déterminer la marge de manœuvre budgétaire dans les secteurs sociaux. L'Accélérateur mondial a également appuyé la mise en œuvre de la stratégie nationale du pays en faveur du développement de l'économie informelle pour la période 2023-2028. En Albanie, il a contribué aux résultats obtenus en matière d'emploi dans le secteur du soin dans le cadre d'un plan national sur le vieillissement pour 2025-2030 et a facilité l'intégration de politiques relatives aux soins de longue durée dans le système de protection sociale. En Ouzbékistan, il a contribué à la mise en œuvre d'une loi sur l'assurance sociale, conformément à la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000.
17. Les programmes communs des Nations Unies et la mobilisation de ressources à l'appui de l'Accélérateur mondial ont continué d'afficher des progrès, ayant contribué à la création de 44 programmes communs qui associent le système des Nations Unies et la Banque mondiale et dont la valeur totale s'élève à 49 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.) (y compris un montant de 33 millions de dollars É.-U. mobilisé par le Fonds commun des Nations Unies pour les ODD et un montant de 16,5 millions de dollars É.-U. provenant de la Banque mondiale). Le partenariat avec la Banque mondiale et le mécanisme de financement «M-GA» établi par l'OIT, la Banque mondiale et le gouvernement de l'Allemagne ont permis au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies de mener une action de collaboration concrète avec d'autres institutions financières internationales. L'Accélérateur mondial a été reconnu comme une initiative clé d'importance stratégique dans les documents finals du sommet du Groupe des vingt (G20), du HLPF et du deuxième Sommet mondial pour le développement social, et il fait partie des initiatives retenues dans le cadre du Programme d'action de Séville issu de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et la Plateforme de solutions de Doha pour le développement social.

¹¹ D'après les réponses à un questionnaire distribué en septembre 2025 par le Bureau de la coordination des activités de développement à tous les bureaux de coordonnateurs résidents concernés, l'Accélérateur mondial a permis au système des Nations Unies d'assurer un appui cohérent en matière de protection sociale et d'emploi, et l'OIT a joué systématiquement un rôle de premier plan sur le plan technique tout en favorisant la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les parties prenantes nationales, garantissant ainsi la cohérence et la complémentarité des programmes communs.

► Contribution de l'OIT à Notre programme commun

Pacte pour l'avenir

18. Depuis l'adoption du Pacte pour l'avenir en septembre 2024, l'OIT a pris part aux travaux de trois des six groupes de travail thématiques créés à l'appui de sa mise en œuvre, à savoir ceux consacrés à la réalisation des ODD, aux jeunes et aux technologies numériques ¹².
19. Au sein du groupe de travail sur la réalisation des ODD, l'OIT a fourni un appui pour ce qui est de deux sous-mesures: éliminer la pauvreté grâce à des systèmes de protection sociale durables et efficaces, et développer les possibilités de travail décent pour tous et l'accès universel à la protection sociale en vue d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités. L'Organisation a également participé aux activités menées à l'échelle des pays dans le cadre de l'Accélérateur mondial ainsi qu'aux initiatives conjointes de plaidoyer mises en œuvre avec d'autres organismes des Nations Unies dans le contexte de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, du deuxième Sommet mondial pour le développement social et de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30).
20. Dans le groupe de travail sur la jeunesse, l'OIT a apporté, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et avec l'appui de l'Organisation internationale des employeurs et de la Confédération syndicale internationale (CSI), des contributions à l'élaboration d'un document proposant les contours d'une plateforme mondiale d'investissement pour les jeunes qui permettrait de mobiliser des financements et de les orienter vers des programmes en faveur de la jeunesse, y compris vers des solutions pilotées par les jeunes eux-mêmes. Ce document a été présenté au Secrétaire général de l'ONU en novembre 2025, à la suite de consultations avec les parties prenantes.
21. Au sein du groupe de travail sur les technologies numériques, l'OIT a pris part à plusieurs initiatives, dont le Sommet mondial sur la société de l'information, où elle a joué un rôle phare en ce qui concerne la question du cybertravail, et la Coalition pour les compétences en matière d'IA de l'Union internationale des télécommunications, à laquelle l'OIT a adhéré en juillet 2025.

Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (30 juin-3 juillet)

22. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement a renouvelé le cadre mondial de financement du développement, en se fondant sur le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015. Dans le document final, intitulé l'Engagement de Séville ¹³, la conférence réaffirme que la pauvreté reste le plus grand défi mondial et réaffirme son engagement fort en faveur du multilatéralisme, de la coopération internationale et d'une solidarité mondiale. Elle y mesure également l'importance stratégique du travail décent.
23. La protection sociale occupe une place de premier plan dans l'Engagement de Séville. Les pays sont engagés à intégrer le financement des systèmes et des politiques de protection sociale, y compris des socles conformes aux normes et aux recommandations de l'OIT, dans les plans

¹² Les trois autres groupes de travail s'occupent des thèmes suivants: paix et sécurité; réforme de la gouvernance de l'ONU; réforme de l'architecture financière internationale.

¹³ Assemblée générale des Nations Unies, résolution 79/323, Engagement de Séville, [A/RES/79/323](#), 2025.

et stratégies qu'ils pilotent. Les parties s'engagent à aider les pays en développement qui cherchent à augmenter la couverture sociale, «y compris ceux qui visent une augmentation d'au moins deux points de pourcentage par an», conformément à l'[Appel mondial à l'action lancé par l'OIT](#) dans le but d'accélérer la mise en place d'une protection sociale universelle (cible 1.3 des ODD) et de réduire ainsi la pauvreté et les inégalités ¹⁴. Le Programme d'action de Séville, qui vise à étendre la couverture de la protection sociale, a été lancé à l'appui de cet engagement.

24. L'OIT a joué un rôle actif avant et pendant la conférence, en fournissant au secrétariat cinq notes de synthèse et des contributions concernant la réforme de l'architecture financière, le financement d'une transition juste, l'investissement étranger direct en faveur du travail décent, le financement de la protection sociale et la transposition à plus grande échelle de l'Accélérateur mondial.

Deuxième Sommet mondial pour le développement social (4-5 novembre 2025)

25. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social s'est tenu à Doha (Qatar), en présence de 40 chefs d'État, 150 ministres et 8 000 participants. Représentée par une délégation tripartite, l'OIT a joué un rôle moteur en participant de manière active et visible au programme officiel ainsi qu'aux initiatives organisées en marge du sommet. Le sommet a adopté par consensus la Déclaration politique de Doha, qui reflète bien la contribution de l'OIT sur plusieurs points ¹⁵, faisant du travail décent, y compris de la protection sociale, un pilier central du développement social et de la justice sociale. La déclaration devrait être prise en considération dans les travaux qui seront menés au sein du système des Nations Unies pour le développement, notamment les réflexions sur le cadre pour l'après-2030.
26. Un événement spécial de haut niveau coorganisé par l'OIT et les gouvernements du Brésil, du Qatar et de la Suisse a mis en évidence le rôle clé de la Coalition mondiale pour la justice sociale dans la mise en œuvre fondée sur des initiatives concrètes de la déclaration politique. Lors de sa 355^e session (novembre 2025), le Conseil d'administration a approuvé une approche stratégique en trois volets concernant le suivi du deuxième Sommet mondial pour le développement social et a demandé qu'un rapport biennal sur la mise en œuvre de l'approche lui soit présenté ¹⁶.

¹⁴ La recommandation d'étendre la couverture sociale, y compris pour les pays qui visent une augmentation d'au moins deux points de pourcentage, figurait également dans la Déclaration politique issue du deuxième Sommet mondial pour le développement social, dans la Déclaration de Belém sur la faim, la pauvreté et l'action climatique centrée sur l'humain adoptée à la COP30 et dans l'appel à l'action du G20 en faveur d'un développement inclusif, résilient et durable grâce à des socles et des systèmes de protection sociale universelle. La page Web de l'OIT accessible à l'adresse ci-après permet de suivre les progrès accomplis: <https://www.social-protection.org/gimi/ShowProject.action?id=3161>.

¹⁵ L'apport de l'OIT au deuxième Sommet mondial pour le développement social comprend les messages clés de la contribution tripartite, adoptés par le Conseil d'administration à sa 352^e session en 2024 (GB.352/INS/21/1(Rev.2)), et la résolution concernant le deuxième Sommet mondial pour le développement social, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2025 (ILC.113/Resolution III, 2025).

¹⁶ GB.355/PV, paragr. 144.

COP30 (10-21 novembre 2025)

27. L'OIT a appuyé les négociations qui ont abouti à l'adoption du Paquet politique de Belém à la COP30. L'objectif était de permettre l'intégration des objectifs de travail décent et de transition juste dans les principaux processus décisionnels, en particulier ceux liés au programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste et à l'objectif mondial en matière d'adaptation.
28. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne le programme de travail sur la transition juste, une plus grande attention ayant été accordée au dialogue social, aux droits des travailleurs et aux emplois de qualité, et l'importance d'une transition juste ayant été soulignée dans la perspective de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets. L'une des décisions de la conférence appelle l'attention sur les droits de l'homme et encourage la participation des travailleurs touchés par les transitions. Il est également fait référence à la protection sociale, aux contributions du secteur privé, à l'économie informelle et à l'économie du soin. L'OIT a en outre contribué au programme de la présidence brésilienne de la COP30, particulièrement aux groupes travaillant sur les questions suivantes: création d'emplois et compétences; micro, petites et moyennes entreprises; entrepreneuriat.

Coalition mondiale pour la justice sociale

29. La Coalition mondiale pour la justice sociale continue de s'imposer au sein du système des Nations Unies comme une vaste plateforme multilatérale visant à faire de la justice sociale une priorité commune et transversale. Regroupant plus de 400 partenaires, dont 25 entités des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales, des organisations d'employeurs et de travailleurs, et des établissements universitaires, la Coalition offre un espace structuré propice à l'échange, à la coordination et à l'action collective, notamment aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration politique de Doha.

► L'OIT dans le système des Nations Unies pour le développement

Examen quadriennal complet

30. En décembre 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa dernière résolution en date sur l'examen quadriennal complet ¹⁷, dans laquelle sont données des orientations sur les activités du système des Nations Unies pour le développement jusqu'à 2028, et qui porte sur le dernier cycle complet avant 2030. Dans cette résolution, l'Assemblée générale demande de nouveau aux entités du système des Nations Unies pour le développement de continuer d'intégrer les ODD dans leurs documents de planification stratégique et leurs descriptifs de programme de pays, tout en veillant à l'appropriation nationale des plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable. Elle y reconnaît que chaque entité contribue par son mandat et ses compétences propres à une intégration plus efficace du système des Nations Unies pour le développement.

¹⁷ Assemblée générale des Nations Unies, résolution 79/226, Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, [A/RES/79/226](#) (2024).

31. La résolution souligne que les obligations et engagements découlant du droit international doivent être respectés et remplis et demande au système des Nations Unies pour le développement de continuer d'aider les pays à concevoir et à appliquer les systèmes de protection sociale nécessaires, tout en invitant à renforcer les partenariats et à améliorer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.
32. Elle engage aussi à mobiliser des sources de financement multiples et diversifiées, à réfléchir à des modes de financement novateurs et à approfondir les partenariats avec les autres parties concernées, notamment les institutions financières internationales.

Examen d'aspects essentiels de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

33. Certains aspects clés de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, engagée en 2018, sont à l'examen depuis 2024: les progrès dans la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies; le cadre de gestion et de responsabilité; l'accord de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies.
34. À la demande des chefs de secrétariat membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et sous la conduite du Bureau du Groupe chargé des évaluations à l'échelle du système, il a été procédé en novembre 2025 à une évaluation des progrès accomplis à l'échelle du système dans la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, pour mesurer des aspects tels que l'alignement de la programmation des entités membres du Groupe sur les plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable et la (re)configuration des équipes de pays des Nations Unies.
35. L'équipe d'évaluation a estimé que la vision stratégique d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies restait d'actualité et a pris note des progrès accomplis. Elle a noté cependant que si les plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable et les descriptifs de programme de pays du Groupe des Nations Unies pour le développement durable étaient alignés dans l'ensemble, les plans-cadres n'étaient pas encore le principal instrument de planification au niveau national. De plus, les résultats de la configuration des équipes de pays des Nations Unies étaient encore limités, et le degré d'appropriation par ces équipes était insuffisant, de même que l'utilisation stratégique des outils de mise en œuvre des plans-cadres.
36. L'évaluation, dont l'OIT était partie prenante, a débouché sur sept recommandations stratégiques préconisant notamment de réajuster le cycle des plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable, de revoir la configuration des équipes de pays des Nations Unies, de remédier aux obstacles institutionnels et d'accélérer la mise en œuvre des engagements prévus dans le Pacte de financement.
37. Après que les chefs de secrétariat membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont approuvé l'évaluation en octobre 2025, l'équipe de direction a publié des réponses¹⁸. Les conclusions seront utilisées pour réviser les lignes directrices des plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable et mener à bonne fin l'examen du cadre de gestion et de responsabilité en 2026. Ledit examen vise à faire en sorte que le cadre continue d'aider à progresser dans le repositionnement du système des Nations Unies

¹⁸ ONU, *Management Response: system-wide evaluation on progress towards a «new generation of United Nations Country Teams»*, décembre 2025.

pour le développement. Alors qu'il devait initialement se dérouler parallèlement à l'évaluation à l'échelle du système de la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, l'examen a été différé en raison des conclusions de l'évaluation et des faits nouveaux concernant le processus ONU80.

38. En ce qui concerne l'accord de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, l'Assemblée générale a demandé un examen approfondi de l'ensemble des moyens de financement, notamment en ce qui concerne la formule de partage des coûts et le prélèvement. En 2026, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable passera en revue la formule et ses critères et engagera des consultations à l'échelle du système aux fins de validation. Parallèlement, l'Assemblée générale a maintenu la formule actuelle, corrigée de l'inflation, à compter de 2025. En conséquence, le montant global financé au titre du partage des coûts a augmenté de 3,1 pour cent en 2026 pour atteindre 82 millions de dollars É.-U., ce qui a porté la contribution de l'OIT à 4,39 millions de dollars É.-U.
39. Pour ce qui est des coordonnateurs résidents, il existe un programme stratégique mis en place par le Département du développement des ressources humaines pour aider les fonctionnaires de l'OIT à se préparer aux épreuves du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents. Quatre coordonnateurs résidents sont issus des rangs du personnel de l'OIT, deux fonctionnaires ont réussi les épreuves du Centre d'évaluation en 2024 et peuvent dès lors présenter leur candidature à des postes de coordonnateur résident, et deux autres fonctionnaires sont en attente des résultats.

Participation de l'OIT aux mécanismes mondiaux et régionaux

40. En 2025, l'OIT a assuré un appui technique et des conseils spécialisés aux mécanismes mondiaux de l'ONU, notamment au Pacte mondial sur les réfugiés, grâce à une participation de haut niveau au Forum mondial sur les réfugiés et aux examens à mi-parcours. Elle a aussi contribué à l'élaboration du rapport du Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui a mis en lumière ses contributions aux ODD. Ce rapport rend compte des principales réalisations de l'OIT, notamment des mesures qu'elle prend aux fins suivantes: aider les pays pionniers dans le cadre de l'Accélérateur mondial; promouvoir l'emploi; renforcer le dialogue social afin de promouvoir l'accès à la justice du travail; accroître la protection des travailleurs migrants; promouvoir la ratification de normes internationales du travail telles que la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.
41. Les régions de l'OIT continuent de collaborer avec tous les acteurs du système des Nations Unies pour le développement à l'échelon régional, en particulier au niveau des bureaux des coordonnateurs résidents, des plateformes de collaboration régionales et des groupes d'entraide. C'est essentiel pour garantir la cohérence et mieux sensibiliser les coordonnateurs résidents à l'Agenda du travail décent.

Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD)

42. L'OIT a continué d'élaborer des PPTD conformes aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Depuis le dernier point d'information adressé au Conseil d'administration, à sa 352^e session, sur les faits nouveaux survenus dans le système

des Nations Unies ¹⁹, 19 PPTD supplémentaires ont été élaborés, pour les pays suivants: Barbade, Comores, Îles Cook, Ghana, Guinée, Guyana, Malaisie, Maldives, Maurice, Monténégro, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République de Moldova, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sri Lanka, Tchad et Ukraine.

43. Les bureaux de pays de l'OIT ont aussi continué d'aider les équipes de pays des Nations Unies dont ils sont membres à établir les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ils sont de mieux en mieux parvenus à associer les partenaires sociaux à l'élaboration des plans-cadres et continuent de s'employer à renforcer cette participation. Sur les 138 pays où des plans-cadres ont été établis ou sont actuellement élaborés, les partenaires sociaux participent ou ont participé à la création de 89 de ces documents.
44. Au sein des équipes de pays des Nations Unies, l'OIT dirige ou codirige des groupes de résultats ou des groupes de travail dans un certain nombre de pays, dont le Bangladesh, la République dominicaine, l'Égypte, El Salvador, le Guatemala, la Guinée, le Honduras, l'Iraq, le Koweït, le Liban, la Macédoine du Nord, le Panama, le Timor-Leste, la Türkiye et la Zambie. En 2024 et en 2025, l'OIT a facilité la participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs de la Macédoine du Nord à une formation sur les ODD animée par l'équipe de pays des Nations Unies.
45. À l'échelon mondial, l'OIT a participé à l'examen effectué récemment des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable en qualité de membre du Réseau interinstitutions pour les droits humains, le principe consistant à ne laisser personne de côté et le développement durable. Au total, 84 plans-cadres et les bilans communs de pays correspondants ont été examinés à cette occasion; un rapport doit être publié en 2026. En outre, le Cabinet et le comité des adjoints du Secrétaire général de l'ONU ont été tenu régulièrement informés des progrès accomplis dans l'intégration des droits de l'homme, y compris les droits du travail, dans les activités des entités des Nations Unies participant à l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains, et des avis ont été formulés à l'occasion de la réunion de décembre 2025 du Comité exécutif.

Renforcement des capacités et participation des partenaires sociaux aux processus du système des Nations Unies pour le développement

46. Ces dernières années, des progrès ont été accomplis s'agissant d'associer les partenaires sociaux à l'établissement des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, bien que ces progrès aient été inégaux d'une région à l'autre. À titre d'exemple, les organisations de travailleurs ont pu apporter une contribution utile aux travaux du système des Nations Unies au Bangladesh, en Guinée, au Maroc, en Ouzbékistan, aux Philippines et au Sénégal.
47. En Guinée, avec l'appui du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), des syndicats ont pu collaborer avec le Bureau de la coordination des activités de développement de l'ONU et contribuer aux examens nationaux volontaires de 2025. Aux Philippines, des syndicats ont participé à l'élaboration du Plan-cadre de coopération en rédigeant un exposé de position axé sur la protection sociale et la liberté syndicale dans le contexte des plateformes liées aux ODD. Au Maroc et au Sénégal, des syndicats ont joué un rôle dans les examens nationaux volontaires et établi des rapports parallèles, tandis qu'en Ouzbékistan des syndicats ont pris part aux

¹⁹ Au 15 septembre 2025.

travaux du conseil national chargé de la mise en œuvre des ODD, contribuant ainsi aux examens nationaux volontaires.

48. Avec le concours d'ACTRAV, des syndicats ghanéens ont élaboré une contribution à l'examen national volontaire de 2025 fondée sur des données factuelles, dans laquelle ils préconisaient un nouveau contrat social axé sur l'ODD 8. Cette contribution a ensuite été diffusée dans le cadre de forums multipartites nationaux réunissant des organismes des Nations Unies, la Commission nationale de planification du développement, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. Elle a en outre été intégrée aux contributions concernant les pays soumises par la CSI au HLPF de 2025.
49. Les organisations de travailleurs qui obtiennent des résultats probants sont généralement proactives et investissent dans le renforcement de leurs capacités organisationnelles internes. Elles font participer leurs membres à des activités de développement des capacités, jetant ainsi des bases solides pour l'action de plaidoyer et la capacité d'influer sur les politiques tout en veillant à ce que leurs adhérents restent mobilisés. Elles élaborent des exposés de position qui définissent leurs domaines de priorité en s'appuyant sur des analyses factuelles. Elles collaborent en outre avec les coordonnateurs résidents et leurs bureaux, demandent à être incluses dans les mécanismes participatifs ou contribuent à les mettre en place lorsqu'ils n'existent pas.
50. Malgré les possibilités offertes par les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération, d'importantes difficultés continuent de freiner la participation des partenaires sociaux. Les organisations de travailleurs sont parfois exclues des processus liés aux plans-cadres de coopération ou invitées à y participer à un stade tardif, leur rôle se limitant alors à faire des observations sur les projets de bilan ou de plan-cadre, et leurs priorités n'étant souvent pas prises en compte dans les documents définitifs. Il arrive aussi qu'aucune distinction ne soit faite entre ces organisations et le reste des entités de la société civile en général.
51. En septembre 2025, un rapport évaluant la participation des travailleurs à la mise en œuvre du Programme 2030 a été publié. Au Bénin, à l'occasion d'un atelier sur le dialogue social au service de l'élaboration des politiques, des syndicats ont défendu l'idée selon laquelle ils devraient jouer un rôle officiel dans le suivi et l'évaluation des progrès accomplis au regard des ODD.
52. L'Académie régionale des travailleurs sur le développement durable pour l'Afrique, organisée par le Programme des activités pour les travailleurs (ACTRAV-Turin) à Abuja en novembre 2024, a facilité la collaboration de syndicats africains avec les coordonnateurs résidents. De plus, par l'intermédiaire d'ACTRAV-Turin, ACTRAV a renforcé la capacité des organisations de travailleurs à participer aux processus liés aux ODD. Des académies régionales des travailleurs ont été organisées entre septembre et octobre 2025, dans les cinq régions de l'OIT, sur le thème du renforcement du rôle des syndicats dans le domaine du développement durable.
53. Le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) a aidé des organisations d'employeurs de plusieurs pays à participer et à contribuer davantage aux processus liés aux bilans communs de pays et aux plans-cadre de coopération, ainsi qu'aux activités des équipes de pays des Nations Unies et des coordonnateurs résidents, en particulier au Bangladesh, au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, en Mongolie, au Panama, en République dominicaine et au Yémen.
54. Au Costa Rica, l'Union costaricienne des chambres et associations d'entreprises privées (UCCAEP) et la coordonnatrice résidente ont créé un mécanisme de coordination des organismes des Nations Unies en vue de renforcer le rôle du secteur privé. L'UCCAEP collabore en outre avec la coordonnatrice résidente pour faciliter le dialogue bilatéral avec les

organisations de travailleurs. En septembre 2025, avec l'appui de l'OIT, la coordonnatrice résidente a animé un dialogue thématique sur les problèmes du système d'enseignement technique.

55. Au Bangladesh, la Fédération des employeurs du Bangladesh coordonne la collaboration des entreprises avec l'équipe de pays des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité de travail du secteur privé du Bangladesh, qui regroupe les organisations d'employeurs les plus représentatives du pays. En 2025, le comité de travail, auprès duquel le coordonnateur résident a un statut d'observateur, a adopté une stratégie de plaidoyer visant à promouvoir les ODD et la collaboration entre le système des Nations Unies et le secteur privé.
56. En Égypte, l'OIT a facilité la participation de la Fédération des industries égyptiennes au séminaire de l'équipe de pays des Nations Unies, où elle a présenté un aperçu de la situation économique du pays. L'OIT a en outre animé une table ronde réunissant la fédération et l'équipe de pays pour discuter du rôle des entreprises en matière d'enseignement et d'emploi.
57. En Mongolie, la Chambre nationale de commerce et d'industrie mongole collabore avec le coordonnateur résident, afin de faire mieux connaître le Pacte mondial des Nations Unies dans les entreprises qui en sont membres, de promouvoir la conduite responsable des entreprises et de fournir aux entreprises des services liés à l'environnement, aux questions sociales et à la gouvernance. Dans cette optique, elle a notamment participé à une conférence nationale sur l'intégrité des entreprises en octobre 2025.
58. Au Guatemala, le Comité de coordination des associations agricoles, commerciales, industrielles et financières collabore avec le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies depuis trois ans et tient régulièrement des réunions de haut niveau avec son conseil d'administration et le coordonnateur résident.
59. Au Pakistan, la Fédération des employeurs du Pakistan continue de diriger l'équipe spéciale du Pakistan pour le secteur privé, afin d'encourager une participation harmonisée des entreprises aux activités liées aux ODD. Avec le concours de l'OIT, elle a adopté une feuille de route et a élaboré, entre autres documents, une stratégie de plaidoyer.
60. Malgré les améliorations constatées à cet égard, la collaboration des organisations d'employeurs et des associations professionnelles avec les équipes de pays des Nations Unies reste inégale, tout comme leur participation aux processus liés aux plans-cadres de coopération et aux bilans communs de pays. La collaboration continue établie avec les équipes de pays dans le cadre de ces processus a été utile, par exemple au Bangladesh, au Costa Rica, en Égypte, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, en Mongolie, au Panama, en République dominicaine et au Yémen. La mobilisation de ces organisations et associations et l'intérêt manifesté dépendent des leurs capacités, de leur vigueur et de leur représentativité, ainsi que de la mesure dans laquelle les équipes de pays connaissent et comprennent leur rôle.
61. ACT/EMP continue de fournir des services consultatifs techniques pour encourager la collaboration avec le système des Nations Unies, principalement à l'aide d'outils de communication spécialement conçus pour une utilisation nationale, comme au Bangladesh et au Pakistan.

Partenariats et mobilisation de ressources: Pacte de financement et mécanismes de financement commun

62. Pour la période biennale 2024-25, les financements provenant du système des Nations Unies ont représenté 48 millions de dollars É.-U., compte tenu des ressources interinstitutions et des

fonds issus d'instruments de financement commun dans le cadre de programmes communs et d'initiatives thématiques. Cela concernait une centaine de projets financés par des mécanismes de financement commun et quelque 80 projets de collaboration interorganisationnelle menés dans les différentes régions, dans des domaines tels que les compétences professionnelles, les entreprises, la protection sociale, le dialogue social, la transition écologique, les migrations de main-d'œuvre et les approches sectorielles.

63. Sur la période biennale, les fonds affectés aux interventions de l'OIT par l'intermédiaire de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires se sont élevés à 15,6 millions de dollars É.-U., et provenaient notamment de plusieurs volets thématiques du Fonds commun pour les ODD, en particulier ceux finançant l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes et le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte. L'Organisation a également collaboré avec des mécanismes de financement commun transversaux, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix et le Fonds mondial pour les personnes handicapées.
64. Les mécanismes de financement commun constituent un pilier essentiel du Pacte de financement, qui préconise de les élargir pour accroître la cohérence et la qualité du financement des activités de développement du système des Nations Unies. Depuis l'examen du Pacte de financement en 2024, les informations communiquées à l'échelle du système font état de progrès inégaux au regard des engagements correspondants. Le Pacte vise à renforcer les mécanismes de financement prévisibles, souples et communs à l'appui des orientations stratégiques intégrées fournies dans le contexte des plans-cadres de coopération, mais les ressources de base demeurent inférieures aux niveaux attendus, et c'est l'écosystème de financement dans son ensemble qui se retrouve en difficulté. L'Initiative ONU80 réaffirme qu'il importe de faire progresser la mise en œuvre du Pacte pour accroître la cohérence, augmenter les financements communs et les ressources de base et faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement puisse répondre efficacement aux priorités définies au niveau des pays.